

TERRITOIRES DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA.-

Usumbura, le 28 juillet 60.

N° 221/12.3.103

Objet:

Codes Législation
du R.U.

Copie pour information à Monsieur BELLON,
C/° Affaires Juridiques, Administratives et
des Cultes à USUMBURA.-

CAC

A Monsieur le Résident Spécial du Ruanda
à KIGALI.-

Monsieur le Résident Spécial,

Me référant à l'envoi récent de 77 exemplaires de
"La Législation du Ruanda-Urundi" (matières sociales et économi-
ques), j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir insister
auprès des comptables pour le règlement urgent des sommes dues
respectivement par le pays et les chefferies.

Je vous serais obligé de verser en une fois la somme
globale de 13.475 francs (175 Frs x 77) par mandat postal adressé
à Mr. BELLON, Affaires judiciaires, Administratives et des Cultes
à Usumbura.

Pour le Directeur des Affaires Politiques
et Administratives,
Le Chef du 2ème Bureau de la 1ère section,
se/ R. JANSSENS.-

N° 3570	fee. 8
16.8.60	
CAC. <i>[Signature]</i>	

